

MAZÈRES-LEZONS

Sud ouest 15/10/11

1 % de hausse pour les taxes

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2012 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 623 221,90 €, et un besoin de financement tenant compte des travaux restant à réaliser de 511 878,31 €.

Il approuve parallèlement le compte de gestion 2012 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2012 et qui est conforme en tout point au compte administratif.

Il décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2013 le résultat du compte administratif 2012 comme suit : 511 878,31 € à la couverture des restes à réaliser en section d'investissement au compte

1 068 et le reliquat pour un montant de 1 111 343,59 € en excédent reporté de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil municipal a étudié ensuite successivement les différentes demandes de subventions des associations communales et extra-communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement pour l'exercice 2013 à la somme de 88 302,00 €.

Compte tenu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 2013 et du maintien de son programme d'investissement soutenu engagé depuis quatre ans, le Conseil municipal décide d'augmenter d'1% les taux des trois taxes locales. Les taux 2013 passe-

ront donc de 9,28% à 9,37% pour la taxe d'habitation, de 12,31% à 12,43% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 45,16% à 45,61% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Parmi les autres délibérations : le classement définitif du lotissement L'Anheler dans le domaine public communal ; l'acquisition gratuite d'une parcelle de terrain auprès de l'association paroissiale ; la réhabilitation des façades du presbytère ; l'extension des compétences de la CDPP aux activités d'eaux vives ; la signature d'un protocole d'accord dans le cadre du programme plaisir d'habiter, avec l'ensemble des partenaires associés.